

**Zeitschrift:** Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique  
**Herausgeber:** Société fribourgeoise d'éducation  
**Band:** 11 (1882)  
**Heft:** 12

**Artikel:** Influence du patois sur le résultat des examens de recrues  
**Autor:** [s.n.]  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-1039908>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 18.01.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

a) De vous adresser la carte muette de la Suisse en usage dans les examens fédéraux, ainsi qu'un exemplaire de la feuille dont on se sert pour ces examens ;

b) De faire fréquenter les cours par les jeunes gens de 18 et 19 ans afin qu'ils puissent en jouir durant deux hivers de suite ;

c) D'y appeler obligatoirement les élèves de 15 à 16 ans qui sont arriérés et que nous aurions, en vertu de l'Art. 31 de la loi scolaire, le droit de faire fréquenter l'école un hiver de plus ;

d) De vous transmettre un formulaire de rapport que vous adresserez le lundi de chaque semaine à l'inspecteur, afin qu'il puisse aplanir les difficultés qui se présenteraient et réprimer immédiatement les absences. L'amende sera de 20 centimes par absence, et après trois absences illégitimes, elle sera transformée en prison ;

e) En cas de changement de domicile du recrutables, vous devez signaler immédiatement à votre inspecteur son départ de la commune et autant que possible son nouveau domicile ;

f) Vous vous conformerez aux directions de M. l'inspecteur, pour le programme des leçons, le choix des heures et des jours, etc. Ceux-ci s'entendront avec l'autorité locale pour que les abus de tous genres soient prévenus.

Je saisis cette occasion pour vous recommander une tenue régulière du registre matricule et des certificats-livrets qui sont destinés à rendre de grands services aux élèves et à justifier le maître si l'élève n'a pas correspondu à ses soins.

J'espère, en terminant, que, si vos charges augmentent d'année en année, votre position matérielle pourra devenir meilleure dès le courant de l'année prochaine. C'est mon vœu le plus sincère.

Recevez, Messieurs, l'assurance de ma parfaite considération,

*Le Directeur,*  
H. SCHALLER



## INFLUENCE DU PATOIS

SUR LE RÉSULTAT DES EXAMENS DE RECRUES

Le *Musée neuchâtelois* (octobre 1882), dans un article de M. F. C., intitulé : *La langue des gens d'Outre-Areuse*, nous fournit des renseignements intéressants et nouveaux sur l'origine de nos patois.

« On a dit, ainsi s'exprime M. F. C., qu'à la suite de la domination romaine, la langue helvétique ou gauloise ou celtique avait disparu et que le latin était devenu le parler usuel, vulgaire de la population ; non un latin pur et correct, mais, comme en Gaule, en Espagne, en Asie, mélangé de mots et de tournures du terroir..»

« Cependant, quelques-uns se sont demandé si cette langue rustique n'était pas, non un latin corrompu, mais simplement l'ancienne langue du pays, mélangée d'apports latins... On trouve extraordinaire que tout un peuple ait oublié sa langue propre, pour en adopter une différente, au point de vue historique comme à celui de la linguistique et on se demande comment cela

aurait pu se passer. Les historiens et les savants qui ont adopté cette idée ne sont plus crus sur parole et le procès est actuellement soumis à révision. »

Ainsi, pendant que le latin était la langue savante, officielle, la langue celtique aurait continué à être parlée par le peuple; ces deux langages auraient vécu, pour ainsi dire, côte à côte, sans se confondre. « Tous les lettrés, laïques et ecclésiastiques, ajoute M. F. C., écrivaient exclusivement en latin, il est vrai, et ne considéraient l'idiome parlé que comme un ensemble de corruptions et de fautes vulgaires qu'il fallait éviter. Mais le même fait eut lieu presque de nos jours pour le patois et le français, et personne ne dit plus que le patois est une corruption du français. » N'en déplaise à M. F. C., l'on dit, l'on croit encore, bien à tort sans doute, surtout chez nos confédérés allemands, que le patois n'est qu'un français corrompu, comme le patois allemand est un allemand mal parlé, mais pourtant un *allemand*. De ce faux principe l'on conclut que le patois n'est pas un obstacle sérieux aux progrès des enfants dans les écoles primaires.

Le patois romand n'est, dans le fonds essentiel qui le constitue, que l'ancien idiome celtique, comme le français, mais il a, comme lui, subi, à travers les siècles, des modifications dont la plupart sont différentes de celles qu'a subies la langue française. Il se sera assimilé des mots latins, des mots de la langue burgonde, puis de la langue des Francs. Ce qui place, pour ainsi dire, un abîme entre le français et le patois, c'est que ce dernier n'a pas eu, comme le dialecte de l'Île-de-France, devenu notre belle langue française, des écrivains, des littérateurs, des poètes, des historiens, pour le polir, pour l'enrichir de locutions nouvelles, en élaguer les tournures vicieuses, lui donner la pureté, l'élégance et la noblesse du langage. Les nombreux néologismes formés par les savants et adoptés par le français, (il y en a environ quatorze mille), ne rendent-ils pas plus frappante et plus complète la différence entre ces deux langages, probablement presque semblables avant l'invasion romaine ? Que de mots latins et grecs le français s'est appropriés et qui n'ont point passé dans la langue usuelle ! Si quelques-uns s'y sont introduits, ce n'est qu'en petit nombre et sous une forme toute différente. On ne peut nier que le patois ne soit un idiome distinct du français et il y a entre eux autant de différence, — et peut-être plus, — qu'entre le portugais et l'espagnol. Aussi, il n'est pas étonnant que les instituteurs presque à chaque conférence fassent une charge à fond contre le patois ; ils reconnaissent en lui leur grand ennemi ; ils sont à même de juger chaque jour quelles difficultés il leur crée, quels labeurs il leur impose. Un enfant âgé de 6 à 7 ans est conduit à l'école pour la première fois ; il n'a ouï jusque-là que le langage des habitants de la campagne ; il doit apprendre à lire dans une langue qui lui est tout à fait inconnue ; on peut le mettre presque sur le même pied qu'un jeune allemaud qui commence à fréquenter une école française.

Le maître est obligé d'apprendre à l'enfant des campagnes les mots les plus usuels, de lui montrer des objets et de lui en indiquer la dénomination en français, d'user de mille ressources afin de lui donner, en aussi peu de temps que possible, la connaissance de la langue française, et chacun le sait, une langue ne s'apprend ni sans peine ni en quelques mois. Une nouvelle difficulté surgit devant le pauvre instituteur : ses élèves parleront français à l'école et, à peine en auront-ils franchi le seuil qu'ils se remettront au dialecte qu'ils se sont habitués à balbutier sur les genoux de leurs mères. Aussi l'instituteur doit-il consacrer une partie très considérable de son temps et de ses efforts à initier ses élèves dans la langue française, à leur faire connaître le sens des mots français, à les familiariser avec les locutions et les phrases françaises. Que de retard, n'est-il pas vrai ? Et encore, malgré tous les exercices possibles, jamais ces jeunes campagnards ne manieront la langue française comme ceux qui l'ont parlée dès leur bas âge. Interrogés aux examens ils répondront souvent avec hésitation et embarras ; les mots ne se présenteront pas pour exprimer leurs idées.

Dans leurs compositions écrites, ils feront intervenir des locutions, des tournures de phrase qui appartiennent plutôt au génie du patois qu'à celui de la langue de Racine et de Fénelon. Il est de la plus complète évidence que l'on doit, jusqu'à un certain point, attribuer au dialecte des habitants des campagnes l'insuccès de Fribourg, du Valais et du Jura bernois aux examens de recrues. Il serait à désirer que l'on tînt compte de ces difficultés spéciales, de ces obstacles nombreux que rencontre l'instituteur fribourgeois, valaisan et jurassien, qui n'existent pas au même degré dans les cantons allemands et qui disparaissent presque complètement dans le canton de Genève et la plus grande partie du canton de Neuchâtel.

Dans quelques rares familles de la Gruyère et, si nous sommes exactement renseignés, dans un plus grand nombre de familles de la Broye et du Lac, les parents n'adressent la parole qu'en français à leurs enfants. Nous sommes des premiers à aimer et à goûter les charmes, l'originalité, l'énergie de notre dialecte fribourgeois, mais, nous ne pouvons nous le dissimuler, le jour où, dans notre canton, l'habitude de parler français aux enfants serait devenue générale, on aurait fait un grand pas dans le développement de l'instruction primaire et, grâce au zèle des autorités et de MM. les inspecteurs, grâce à la sagesse des règlements scolaires et au dévouement bien connu des instituteurs, nous n'aurions plus à redouter de voir encore le canton de Fribourg occuper un rang inférieur parmi les autres Etats confédérés dans le compte-rendu des examens fédéraux.

T., réd.

